



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À PROJETS

Le Canton reconduit son soutien aux formations pour la transition énergétique

La Direction générale de l'environnement (DGE) reconduit son programme de soutien « Appel à projets formation » pour l'année 2026. Lancé en 2025, ce programme vise à encourager la mise en place de formations continues ou de reconversions dans le domaine de l'énergie, dans le but de renforcer les compétences et les connaissances nécessaires à la réalisation de la transition énergétique vaudoise. Ces mesures de formation seront encore renforcées avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil.

En renouvelant son « Appel à projets formation » pour l'année 2026, le Canton réaffirme son engagement en faveur de la formation de la main-d'œuvre dans les secteurs liés à la transition énergétique. Ce programme s'inscrit pleinement dans l'ensemble des soutiens et subventions déployés par l'État de Vaud pour accompagner cette évolution qui figure au cœur de ses priorités dans le Programme de législature 2022-2027. Par ailleurs, la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie, récemment adoptée par le Grand Conseil, prévoit un renforcement substantiel de ces mesures. Une offre de formation professionnelle et continue complète dans les branches concernées constitue en effet un levier essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments.

En 2025, le programme de soutien « Appel à projets formation », piloté par la DGE, a soutenu sept projets de formation pour un montant total de 245'000 francs. Parmi les programmes sélectionnés, on compte des formations pour accompagner la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans les petites et moyennes entreprises ou encore des modules sur la rénovation énergétique destinés aux professionnelles et professionnels de l'immobilier.

Pour 2026, l'appel à projets est doté d'un budget de 600'000 francs. Les bénéficiaires pourront obtenir un financement à hauteur de 50% des coûts, jusqu'à un maximum de

150'000 francs par projet.

Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité ont par ailleurs été assouplies pour élargir le périmètre des candidats potentiels aux subventions. En effet, en 2026, le montant de la subvention peut couvrir les coûts liés à l'ensemble du projet, y compris par exemple des mesures de coaching, et non plus uniquement le montage du projet.

Pour être éligibles, les responsables de projets doivent :

- Proposer des programmes de formation inédits destinés à la reconversion et/ou au développement des compétences dans les domaines de la production d'énergies renouvelables, de l'assainissement énergétique des bâtiments, du remplacement des installations alimentées par des combustibles fossiles ou de la réduction de la demande en énergie ;
- Disposer de compétences prouvées en matière de formation.

Délai au 11 mai 2026 pour la remise des candidatures

Le délai pour la remise des dossiers est prévu au 11 mai 2026. Un guichet téléphonique d'information est ouvert et une FAQ est à disposition sur le site internet de la Direction de l'énergie.

De plus amples informations sur cette subvention ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur : www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-formation

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 26 février 2026

DJES, Tiffani Toffel, cheffe de projets, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 45](tel:0213164345)